

L'an DEUX MILLE VINGT-QUATRE, le Conseil Municipal de la Commune de MAISOD, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire, Michel BLASER.

Date de convocation : 07 / 03 / 2024

Nombre de Membres	Présents	Excusé(s)	Absent(s)	Pouvoir(s)
11	9		1	1
Suffrages exprimés	Pour	Contre	Abstention(s)	
	10			

Étaient présents : M. Michel BLASER, Mme Céline GROS, 1^{ère} Adjointe, Mme Michèle BERTHOLINO, 2^{ème} Adjointe, M. Régis LACROIX, 3^{ème} Adjoint, M. Charles MIELLIN, M. Michel RAGEOT, M. Julien BUFFAUT, Mme Delphine BARTHET, Mme Sonia MORNICO, M. Franck GANEVAL

Procurator(s) : Mme Julie REVY à Mme Michèle BERTHOLINO

Étai(en)t Absent(s) / Excusé(s) : M. Franck GANEVAL

Envoyé en préfecture le 21/03/2024

Reçu en préfecture le 21/03/2024

Publié le

ID : 039-213903073-20240319-M_2024_0015-DE

S²LO

À été désigné(e) pour remplir les fonctions de secrétaire de séance : Michèle BERTHOLINO

OBJET : TRAVAUX SIDEC : APPROBATION DE DEVIS

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée qu'il y a lieu de procéder au renforcement de la ligne Basse Tension de la Rue du Château et présente l'avant-projet établi par le SIDEC.

Monsieur le Maire précise qu'une partie des travaux est prise en charge par le SIDEC comme suit :

- Renforcement :

Participation du financeur : 100 562.96 €
Participation du demandeur (commune) : 0.00 €

- Éclairage public sur travaux esthétique :

Participation du financeur : 4 525.33 €
Participation du demandeur (commune) : 27 832.64 €

- Infrastructure téléphonique sur travaux d'effacement et renforcement :

Participation du financeur : 1 984.35 €
Participation du demandeur : 7 937.40 €

Soit un reste à charge à la commune d'un montant de 35 770.04 € TTC

Après en avoir délibéré, à L'UNANIMITÉ, le Conseil Municipal

- VALIDE / REFUSE l'avant-projet proposé par le SIDEC à la somme de 35 770.04 € TTC
- AUTORISE / N'AUTORISE PAS Monsieur le Maire à lancer l'opération et à signer les documents s'y afférant.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour extrait conforme,

Le Maire, Michel BLASER

